Protection juridique des inventions biotechnologiques

1988/0159(COD) - 09/06/1994 - Avis de la Commission sur la position du Parlement en 2ème lecture

La Commission a montrée son accord sur deux des trois amendements du Parlement. Il s'agit de ceux introduisant de nouveaux considérants, pour rappeler la dimension éthique soulevée par la brevetabilité des inventions biotechnologiques, et de l'evaluation des inventions.